



COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/24

RESSOURCES HUMAINES : Recours à un emploi accessoire pour l'accompagnement de la révision du SCoT

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique,
- Le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,
- Le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Afin de mener à bien la révision du SCoT, il est nécessaire de faire appel à un intervenant spécialisé au titre des activités accessoires.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- D'autoriser le Président à prendre les arrêtés individuels précisant le nom du fonctionnaire recruté au titre de cette activité accessoire et les modalités de sa rémunération ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser le Président à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents, à signer les contrats à intervenir.

Acte certifié exécutoire conformément à l'article R.141 du Code de Procédure Administrative
--> son envoi en Sous-Préfecture le: 19 mai 2026
--> sa réception en Sous-Préfecture le: 19 mai 2026
--> son envoi à l'affichage le: 22 mai 2026
La Présidente du SyMPaC,
*
*
*
Nicole CHEVALIER

ADOPTE A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE